

Pas à pas ADAGE – DSDEN 07 – Classes qui dansent – 2026-2027

A renseigner entre le 4 mai et le 14 juin 2026

Se connecter et s'authentifier sur le PIA (portail intranet agents de l'académie de Grenoble).

Clic : ARENA extranet **Clic** : scolarité 1^{er}

Clic : ADAGE - sur la page d'accueil descendre jusqu'à la rubrique « **Appels à projets en cours** ».

Clic : DEP DSDEN 07 – **Participer au dispositif « Classes qui dansent »** / « Formulaire d'inscription ».

Inscrire toutes les classes concernées dans l'école en même temps.

Renseigner **uniquement** les items suivants :

1. Données générales	
Labellisation E3D : pré rempli	Bassin : pré rempli Circonscription : pré rempli
Directeur : pré rempli	Tél : pré rempli
2. Le projet	
Titre : renseigner « Classes qui dansent ».	
Description : pré rempli	
Domaine : sélectionner « danse »	
Partenaire : sélectionner le nom de la compagnie partenaire Enregistrer	
3. Les participants	
Professeur coordonnateur : directeur(-trice) ou autre enseignant(-e)	
Conseiller pédagogique départemental en EPS : isabelle.joly@ac-grenoble.fr	
Classes : pour sélectionner les classes participantes, celles-ci doivent être créées en amont : clic "créer" (ou dans la barre d'outils en haut, clic ETABLISSEMENT, clic GESTION DES CLASSES PREVISIONNELLES puis pour chaque classe saisir les NIVEAUX et EFFECTIFS correspondants puis sélectionner l'ENSEIGNANT puis enregistrer). Enregistrer	
4. Le contenu du projet (à compléter selon les indications données dans les vademecum fournis par les structures)	
Rencontrer : échanger, questionner, débattre avec un artiste, un créateur, visiter un lieu culturel...	
Pratiquer : décrire la démarche de création et sa mise en œuvre, amener l'élève à s'intégrer dans un processus artistique collectif.	
Connaitre : acquérir des connaissances identifiées dans les programmes, des références culturelles et des compétences transversales, s'exprimer au travers d'une émotion et construire un jugement critique.	
Restitution envisagée : le cas échéant, participer aux restitutions communes.	
Etapas prévisionnelles : si possible, indiquer les différents moments du projet. Enregistrer	
5. Budget prévisionnel	
Les dépenses et les recettes doivent être à l'équilibre. Les prix indiqués doivent être TTC. Seules les heures d'intervention, les frais de déplacement des intervenants, éventuellement les frais de coordination sont pris en charge. A titre indicatif, le taux horaire actuellement préconisé par la DRAC pour 1 heure d'intervention est de 65 €.	
Enregistrer	

Si difficulté : contacter isabelle.joly@ac-grenoble.fr et ce.dsden07-cm-pedago@ac-grenoble.fr